Image not found or type unknown

# Transfert de contrat de travail et mutuelle

Par **Titi84**, le **04/01/2015** à **13:19**

Bjr. Mon contrat de travail a ete transfere vers une autre entreprise depuis le 1/12/2014 (je suis dans le transport ,chauffeur poids lourds) et je viens d'apprendre en tel a ma mutuelle que je ne suis plus assure depuis le 31/12/2014.personne ne m'avais prevenu .est ce legal?si non ,qui est en tort,que puis je faire?merci.

Par **miyako**, le **22/02/2015** à **22:00**

Bonsoir,
Votre employeur actuel aurait du vous assurer à la mutuelle obligatoire de l'entreprise,car les mutuelles obligatoires ne sont valables que dans une entreprise bien définie.j'espère que l'on ne vous a pas prélevé de cotisation.
Mais il faut maintenant vous assurer et c'est votre employeur actuel qui doit le faire.Si non,il faudra le faire individuellement,en informant votre employeur actuel par lettre recommandée AR;
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés